

Les réponses à vos questions - Registres militaires

Les réponses à vos questions - Registres militaires

La recherche

Comment rechercher dans le fonds des registres matricules ?

Les Archives départementales du Finistère conservent dans la [sous-série 1 R](#) (Préparation militaire et recrutement de l'armée) le fonds des registres matricules versés par le [Bureau central des archives administratives militaires de Pau](#) (actuel Centre des Archives du Personnel Militaire).

Pour mener à bien une recherche dans ces fonds, vous devez disposer des informations suivantes : nom, prénom, année et lieu de naissance de l'individu recherché.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [l'aide à la recherche](#) consacrée aux registres matricules et notamment la page "[comment effectuer une recherche ?](#)".

Quels sont les délais de communicabilité applicables aux registres matricules ?

Cas général :

- Une fiche est communicable à l'issue d'un délai de **50 ans à compter de la classe d'âge**.

Cas particuliers :

- En présence de mentions à caractère médical, à l'exception des blessures de guerre ou affections bénignes, le délai est de **120 ans à compter de la date de naissance**.
- En présence de mentions à caractère judiciaire ou disciplinaire, le délai est de **75 ans à compter de la date de la décision**.
- Ces délais de 120 ans et 75 ans sont réduits à **25 ans à compter de la date de décès** si le chercheur en apporte la preuve.

Comment consulter une fiche matricule des classes 1922 à 1940 ?

Les classes 1922 et suivantes n'ont pas fait l'objet d'un programme de numérisation. Elles sont consultables sur support papier, sous conditions, par le public dans notre salle de lecture de Quimper. En effet, des règles de communicabilité s'appliquent à ces documents, selon les informations qu'ils contiennent.

La consultation et la reproduction de l'intégralité de la fiche matricule sont autorisées aux personnes de la famille de l'intéressé (ou mandatées par elle).

Dans le cadre de recherche scientifique, la reproduction et la publication ne sont autorisées qu'après occultation des mentions dont le délai de communicabilité n'est pas échu.

Les chercheurs doivent s'engager à ne pas divulguer d'information ayant trait à la vie privée. Ainsi, avant toute consultation en salle de lecture, vous devrez compléter un formulaire contenant un engagement de réserve :

Fichier

[Formulaire de dérogation pour la consultation de registres matricules \(.pdf - 183.45 Ko\)](#)

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [l'aide à la recherche](#) consacrée aux registres matricules et notamment la page "[comment effectuer une recherche ?](#)".

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, plusieurs associations d'entraide généalogiques sont susceptibles de pouvoir vous aider :

- [Centre généalogique du Finistère](#)
- [Le Fil d'Ariane](#)

- [Francegenweb](#)

Si vous mandatez une personne pour venir faire la recherche à votre place, vous devez rédiger une procuration d'autorisation de consultation en votre nom pour cette personne accompagnée de la copie de votre carte d'identité et de tout autre document nécessaire à la dérogation de consultation. Cette personne devra présenter ces documents lors de son passage en salle de lecture à Quimper afin de pouvoir consulter la fiche matricule.

Comment obtenir la copie d'une fiche matricule non numérisée ?

Les Archives départementales ont pour mission de collecter, conserver et mettre à disposition des chercheurs un grand nombre de documents d'archives. Ces missions n'incluent pas d'effectuer des recherches personnelles et de reproduire les documents en lieu et place des usagers.

Les travaux de reproduction dans le cadre de recherches généalogiques ne sont donc pas pris en charge par les Archives départementales. L'établissement n'est en effet pas dimensionné pour faire face aux nombreuses demandes de recherches qu'il reçoit. Le service vous remercie de votre compréhension.

Afin de poursuivre votre recherche, vous pouvez vous reporter à la réponse apportée à la question précédente « **Comment consulter une fiche matricule des classes 1922 à 1940 ?** ».

Comment consulter les classes 1941 et suivantes ?

Les Archives départementales du Finistère conservent les registres matricules jusqu'à la classe 1940 incluse.

Les classes suivantes sont conservées par le [Centre des archives du personnel militaire](#) (CAPM) de Pau.

Vous pouvez prendre connaissance des [conditions de consultation des archives](#) et accéder au [formulaire de demande de consultation d'archives](#) sur le site dédié.

Pourquoi je n'arrive pas à accéder à la fiche matricule d'un soldat dont j'ai trouvé le nom dans la table alphabétique ?

Lorsque l'on n'arrive pas à retrouver la fiche matricule correspondant à un nom et un numéro retrouvés dans une table alphabétique, cela peut s'expliquer de plusieurs manières :

- **Le cas des exemptés**

Le nom et le numéro d'un soldat peuvent être accompagnés d'un nom de lieu et parfois du terme « exempté ». Ces mentions indiquent qu'il a été dispensé du recrutement militaire et donc qu'aucune fiche matricule n'a été rédigée à son nom.

A savoir : ces mentions renvoient à la liste du tirage au sort du recensement militaire du lieu indiqué. Ces listes ne sont pas numérisées et sont consultables sur support original en salle de lecture de Quimper.

Exemple : En consultant la table alphabétique numérisée de Quimper pour la classe 1898 (1 R 1228) au nom de François Coent, il est indiqué : « 71 - Huelgoat ». En consultant la liste du tirage au sort de la classe 1898 de la subdivision de Quimper (1 R 329) dans la partie concernant Huelgoat sous le numéro 71 est inscrit le nom de François Coent.

[En savoir plus sur le contenu des listes du tirage au sort](#)

[Accéder à l'inventaire des listes du tirage au sort](#)

- **Le cas de la Garde Mobile**

Si le nom d'un soldat inscrit sur la table alphabétique est accompagné de la lettre "M", il est fort probable qu'aucune fiche existe à son nom dans les registres matricules de la sous-série 1 R. Il faut alors rechercher l'individu concerné dans les documents de la [sous-série 4 R - Garde Nationale Mobile](#).

Exemple : En consultant la table alphabétique numérisée de Quimper pour la classe 1871 (1 R 852) au nom de Jean Donnard, il est indiqué : « 113^m ». Il n'existe pas de fiche matricule au nom de Jean Donnard. Cependant, les références sont à conserver pour consulter le document coté 4 R 104.

• **Le cas du bureau de Brest-Châteaulin**

Parfois, le nom et le matricule d'un soldat inscrit sur la table alphabétique de Quimper est accompagné de la mention « Brest ».

Cette mention indique qu'il faut rechercher la fiche matricule concernée dans les registres du bureau de Châteaulin et non de Quimper ou de Brest.

Ce cas particulier s'explique par l'évolution des circonscriptions militaires du Finistère entre 1874 et 1939.

En savoir plus sur cette évolution :

Fichier

[Évolution des circonscriptions militaires du Finistère \(.pdf - 189.89 Ko\)](#)

Quelles sont les abréviations les plus fréquemment rencontrées dans les registres matricules ?

BDG : blessure de guerre.

COA : Commis et Ouvriers d'Administration

CD : Campagne Double (la période passée au front vaut Campagne Double)

CS : Campagne Simple

CR : Commission de Réforme (la commission médicale est chargée de déterminer le pourcentage d'invalidité des suites des blessures. Elle fixe ainsi une pension temporaire ou permanente)

DTOM : dégagé de toute obligation militaire. Cela signifie que l'intéressé a rempli les obligations liées au service militaire

EO : éclat d'obus

EX + le nom d'un canton : exempté

M + un numéro : garde mobile

P : pensionné

PD : pensionné définitif

PP : pension permanente.

PT : pension temporaire.

RD : réformé définitif

RI : régiment d'infanterie

RIT : régiment d'infanterie territoriale

SIM : section d'infirmiers militaires

T : Territoriale

UC : unité combattante

% : signifie "par ordre" ou "à l'ordre de" dans le cas des citations « cité à l'ordre du régiment »

Degré d'instruction

La codification du degré d'instruction a évolué au fil du temps, voici quelques éléments pour comprendre la signification :

Le degré d'instruction est noté de 0 à 5 :

- 0 : ne sait ni lire ni écrire
- 1 : sait lire
- 2 : sait lire et écrire
- 3 : instruction primaire
- 4 : brevet d'instruction primaire
- 5 : bachelier et licencié
- X : dont on n'a pu vérifier l'instruction

La numérisation

Quelles classes ont été numérisées ?

Les **fiches matricules des classes 1860 à 1921** et les **tables alphabétiques des classes 1867 à 1940** ont été numérisées et sont accessibles [en ligne](#).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [l'aide à la recherche](#) consacrée aux registres matricules et notamment la page "[comment effectuer une recherche ?](#)".

A savoir :

Les fiches matricules comportent souvent des retombes qui masquent une partie des informations. Plusieurs vues ont donc été réalisées lors de la numérisation des fiches concernées.

Pourquoi tous les registres matricules ne sont pas numérisés ?

Depuis 2012, dans le cadre de la commémoration de la guerre 1914-1918, une dérogation générale a été ouverte pour la consultation des registres de recrutement militaire des classes 1912 à 1921. C'est pourquoi les Archives départementales ont numérisés ces fonds jusqu'à la classe 1921 incluse.

Les classes 1922 à 1940 n'ont pas fait l'objet d'un programme de numérisation. Elles sont consultables sur support original, sous conditions, par le public dans notre salle de lecture de Quimper. En effet, des règles de communicabilité s'appliquent à ces documents, selon les informations qu'ils contiennent.

Afin de poursuivre votre recherche, vous pouvez vous reportez à la réponse apportée à la question ci-contre « **Comment consulter une fiche matricule des classes 1922 à 1940 ?** ».

Oubli de numérisation ! Que dois-je faire pour obtenir la fiche désirée ?

Si vous constatez un manque, un oubli de numérisation -> [contactez-nous](#).

Nous mettrons tout en oeuvre pour numériser les documents originaux, qu'ils s'agisse d'un ou plusieurs feuillets.

A l'issue de la numérisation, le(s) fichier(s) numérique(s), objet de votre recherche, vous sera/seront envoyé(s) par mail et sera/seront mis en ligne sur notre site internet dans le cadre d'une programmation de maintenance.

D'autres ressources

Votre ascendant était un inscrit maritime

Les registres matricules conservés dans la [sous-série 1 R](#) (Préparation militaire et recrutement de l'armée) ne concernent qu'une partie des contingents.

En effet, les **états des services des équipages de la Marine nationale** (conscrits, engagés volontaires, marins de profession astreints à l'inscription maritime) doivent être recherchés dans les registres matricules des dépôts des équipages et des quartiers maritimes conservés aux antennes brestoïse et lorientaise du [Service Historique de la Défense](#) :

- [L'antenne brestoïse](#) conserve la totalité des archives des quartiers maritimes de Morlaix, Roscoff, Brest, Le Conquet, Camaret-sur-Mer, L'Aber Wrac'h, Douarnenez, Audierne, Quimper et Le Guilvinec.
- [L'antenne lorientaise](#) détient la totalité des archives du quartier maritime de Concarneau.
 - Les registres matricules des dépôts des équipages du quartier de Concarneau ont été numérisés par le Service Historique de la Défense et sont consultables sur le site [Mémoire des hommes](#) du ministère des Armées.

Cependant, les registres matricules conservés aux Archives départementales peuvent vous aider dans votre recherche. En effet, certains marins peuvent y être recensés. Le numéro d'inscrit maritime, qui est souvent l'unique information figurant dans ces fiches, est à relever car il permet par la suite d'accéder plus facilement aux états signalétiques conservés par le Service Historique de la Défense.

Les Archives départementales conservent également dans la sous-série 1 R un ensemble de [livrets matricules](#) versés par le BCAAM de Pau (actuel CAPM). Cet ensemble concerne principalement des inscrits maritimes (marins et officiers mariniers) allant des classes 1849 à 1929. Ces documents sont consultables sur support original en salle de lecture de Quimper dans les mêmes conditions de communicabilité que les registres matricules.

Pour en savoir plus sur le contenu des livrets matricules, [cliquez ici](#).

Votre ascendant était un gendarme ou assimilé

Les Archives départementales conservent dans la [sous-série 5 R](#) un petit fonds d'archives concernant la gendarmerie (an VIII-1940). Les quelques dossiers qui le composent concernent principalement l'organisation des brigades, le personnel et les casernements. Ces documents sont consultables sur support original en salle de lecture à Quimper.

La gendarmerie est un corps à la fois administratif et militaire qui dépend du ministère de la Défense, lequel dispose de son propre réseau de services d'archives.

Les archives de la Gendarmerie sont donc conservées par les institutions suivantes :

- [Service historique de la Défense \(SHD\) à Vincennes](#)
- **Centre administratif de la Gendarmerie** (54 rue de la Guignière 36300 LE BLANC)

Vous trouverez des informations complémentaires dans le [mémento sur les archives de la Gendarmerie](#) du SHD.

Votre ascendant est mort pour la France ou victime de guerre

Les Archives départementales conservent deux fonds susceptibles d'intéresser votre recherche :

- La [sous-série 2 R](#) (Organisation de l'armée - an VII-1939) dans laquelle sont conservés notamment des documents concernant les convois de retour organisés entre 1921 et 1926 pour le rapatriement des morts de la guerre 1914-1918.
- La [sous-série 3 R](#) (Anciens combattants et victimes de la guerre - an VII-1940).

Ces fonds sont consultables sur support original en salle de lecture à Quimper.

Les sites internet suivants recensent des informations à ce sujet :

- **Le site [Mémoire des hommes](#) du ministère des Armées :**

Ce site propose les bases de données des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale et des militaires décédés au cours de la Seconde Guerre mondiale.

- **Le site [Grand Mémorial](#) du ministère de la Culture :**

Une fiche « Retrouver une sépulture ou un monument aux morts » recense les différentes possibilités de recherche.

- **[Les Archives nationales](#) :**

Vous trouverez la liste des soldats Morts pour la France, classée par ordre alphabétique des départements puis des localités dans [les livres d'or des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale](#) numérisés.

D'autres services conservent des archives à ce sujet et proposent des fiches d'aide à la recherche :

- **[Le Service historique de la Défense à Vincennes](#) :**

Vous trouverez notamment dans la sous-série CC 7 4e moderne, des fonds privés des documents concernant les marins Mort pour la France.

- **[La Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains \(DAVCC\)](#) du Service Historique la Défense de Caen**

Votre ascendant a été blessé de guerre ou hospitalisé

Les Archives départementales conservent dans la [sous-série 3 R](#) (Anciens combattants et victimes de la guerre - an VII-1940) quelques documents susceptibles d'intéresser votre recherche. Ces documents sont consultables sur support original en salle de lecture à Quimper.

Le **Service des archives médicales et hospitalières des Armées** (SAMHA, 23 rue de Châteauroux 87052 Limoges, 05.55.12.12.40, samha@orange [dot] fr (samha[at]orange[dot]fr)) conserve les registres et dossiers individuels des patients admis dans les hôpitaux militaires et dans les salles militaires des hôpitaux civils.

Ces archives concernent les militaires blessés ou malades, leur évacuation du front, leur convalescence, leur éventuelle réforme, ainsi que le fonctionnement des hôpitaux et ambulances.

Votre ascendant a été décoré

Les mentions de décorations militaires peuvent être retrouvées dans les fiches matricules conservées aux Archives départementales du Finistère dans la [sous-série 1 R](#) (Préparation militaire et recrutement de l'armée).

Le **Centre des archives du personnel militaire** (CAPM) de Pau conserve les dossiers d'attribution de la médaille des évadés (1914-1918) et le fichier des citations et attributions de la Croix de guerre de 1914 à nos jours.

Le site internet des **Archives nationales** propose une fiche d'aide à la recherche « Combattants et victimes de la Première Guerre mondiale » dans laquelle vous trouverez des compléments d'information ainsi que des pistes de recherches.

Le **Service historique de la Défense** propose également sur son site internet une fiche d'aide à la recherche « Votre ancêtre a été pensionné ou récompensé à titre militaire » détaillant les possibilités de recherche.

Le **service d'archives de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur** conserve des documents sur la plupart des ordres créés en France depuis le Moyen Age, notamment la médaille militaire et la légion d'honneur.

La **base de données « Léonore »** des Archives nationales liste l'ensemble des dossiers personnels de nomination et de promotion dans l'ordre des légionnaires français décédés avant 1977. Un accès à cette base est également possible via le [moteur de recherche Généalogie](#) du ministère de la Culture.

Pour en savoir plus, consulter l'[aide à la recherche du Service Historique de la Défense](#).

Votre ascendant était un ancien combattant

Les Archives départementales conservent dans la [sous-série 3 R](#) (Anciens combattants et victimes de la guerre - an VII-1940) quelques documents susceptibles d'intéresser votre recherche. Ces documents sont consultables sous format original en salle de lecture à Quimper.

Les dossiers d'attribution de cartes d'anciens combattants des guerres de 1870 et de 1914-1918 du département du Finistère n'ont pas été versés aux Archives départementales. Ces archives ont été détruites, à une date non déterminée, par le service producteur de ces documents, à savoir la direction départementale de l'[Office National des Anciens Combattants \(ONAC\)](#).

D'autres services conservent des archives à ce sujet :

- La **Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC)** du Service Historique la Défense de Caen
- Le **Service historique de la Défense** propose des fiches d'aide à la recherche.
- Les **Archives nationales** propose des fiches d'aide à la recherche sur de nombreuses thématiques.

Besoin d'aide ?

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question dans cette page, [contactez-nous](#)